

## CONSEIL COMMUNAUTAIRE

### Séance du mercredi 26 octobre 2011

**Nombre de membre en exercice : 52**

**35 membres titulaires présents ou représentés + 9 membres excusés ayant donné procuration - quorum atteint**

**Nombre total de votants : 44**

Installation d'un nouveau délégué titulaire pour la commune de Maureilhan.

★ Mr Alain CASTAN (Commune de Montady) est élu, à l'unanimité, secrétaire de séance.

★ Monsieur le Président soumet au Conseil Communautaire le compte rendu de la séance du 28 septembre 2011. Aucune remarque n'étant formulée, **il est approuvé à l'unanimité.**

**COMPTE RENDU DES DECISIONS DU PRESIDENT PRISES EN APPLICATION DE L'ARTICLE L 2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES : délibération n°08.04.07 du 16/04/2008 modifiée par la délibération N°2010.05.01 du 26 mai 2010.**

✕ *Vu l'Article 8 :*

**Autorisation de signature de la convention d'AOT du troisième kiosque de vente dans le cadre de la DSP du Port :** le troisième kiosque a été attribué à la SARL La Guinguette du Chichoulet. L'activité proposée est un service de restauration rapide de produits du terroir type snack et d'activité complémentaire de glacier et de point presse (offre aujourd'hui absente sur le port).

**Le conseil prend acte à l'unanimité.**

En raison d'un impératif horaire, Philippe Vidal, rapporteur des points n° 5 à 10, sollicite un changement dans l'ordre du déroulement de la présente séance.

**Adoption à l'unanimité**

<b><u>5° Convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage avec le SMBVA pour la mise en œuvre des Plans d'Amélioration des Pratiques Phytosanitaires et Horticoles (PAPPH)</u></b>
--

\* RAPPORTEUR : Philippe VIDAL

Dans le cadre de la mise en place des PAPPH sur 5 des communes du territoire par le lancement d'une consultation via le groupement de commande coordonné par le CC La Domitienne, l'appui technique du SMBVA a été sollicité pour :

- La rédaction des pièces techniques du marché,
- L'assistance dans la demande de subvention auprès des organismes concernés,
- La participation au comité de pilotage de l'étude.

Cette assistance à maîtrise d'ouvrage sera réalisée à titre gracieux. Il est demandé aux membres de bien vouloir autoriser le Président à signer cette convention.

**Adoption à l'unanimité**

## **6° Refonte du règlement des déchèteries**

\* RAPPORTEUR : Philippe VIDAL

Afin de prendre en compte la mise en place d'un nouveau système d'accès compatible avec des cartes magnétiques et afin de répondre aux problématiques rencontrées actuellement dans les déchèteries, une refonte du règlement de déchèteries actuellement en vigueur devient nécessaire. Il est demandé aux membres du Conseil de Communauté de bien vouloir approuver ce nouveau règlement.

**Adoption à l'unanimité**

## **7° Mise en place de redevances en cas de vol, perte, détérioration ou désactivation des nouvelles cartes d'accès aux déchèteries.**

\* RAPPORTEUR : Philippe VIDAL

Conformément au nouveau règlement des déchèteries, il convient de mettre en place les redevances suivantes :

Remplacement de la carte d'accès en cas de perte, vol ou détérioration	10 €
Réactivation de la carte d'accès	30€

**Adoption à l'unanimité**

## **8° Avenant n°1 au règlement relatif au conventionnement entre la Domitienne et les personnes assujetties à la Redevance Spéciale**

\* RAPPORTEUR : Philippe VIDAL

Le règlement ainsi que la convention, outils indispensables à la mise œuvre de la redevance spéciale, nécessitent quelques modifications de forme, sans changement des principes généraux. Les modifications proposées pour le règlement et le projet de convention 2012 ont recueilli un avis favorable du bureau réuni le 19 octobre.

Il est demandé aux membres du Conseil de Communauté de bien vouloir approuver les modifications du règlement ainsi que des termes de la convention.

**Adoption à l'unanimité**

## **9° Mise à jour des tarifs de la redevance spéciale**

\* RAPPORTEUR : Philippe VIDAL

Type d'activité	Nature de la redevance	Tarif TTC 2011	Proposition tarif TTC 2012
<b>Tarif de la redevance spéciale</b>	collecte et traitement des ordures ménagères € / litre/an	0,0173€	0,0173€
<b>Location annuelle de bacs</b>	Bac 120 l	6€	6€
	Bac 360 l	12€	12€
	Bac 770 l	30€	30€
<b>Frais de gestion</b>	Frais de gestion (hors coût location des bacs)	8 % du coût de collecte et de traitement	8 % du coût de collecte et de traitement
<b>Mise à disposition journalière de bacs (collecte et traitement) lors</b>	Mise à disposition journalière d'un bac ordures ménagères 120 l	5€	5€
	Mise à disposition journalière d'un bac ordures ménagères 360 l	8 €	8 €

<b>de prestations ponctuelles</b>	Mise à disposition journalière d'un bac ordures ménagères 770 l	10 €	16 €
<b>Livraison lors des prestations ponctuelles</b>	Livraison et reprise des bacs (de 1 à 10 bacs)	50 €	50 €
<b>Dépassement du volume (article 5 - convention)</b>	Second dépassement observé du volume de déchets contractualisé	-	50€

**Adoption à l'unanimité**

### **10° Subvention à l'association « Ligue contre le cancer »**

\* RAPPORTEUR : Philippe VIDAL

La ligue contre le Cancer sollicite auprès de la communauté de communes la Domitienne une subvention. Il est d'usage que le montant de cette subvention soit assis sur le tonnage de verre collecté dans l'année.

A titre d'information, la majorité des collectivités versant cette subvention accorde 3€ / tonne de verre collecté. Il est proposé l'inscription au budget 2012 d'une subvention en faveur de l'association sur la base du tonnage de verre collecté sur l'exercice 2011 à raison de 3€ la tonne.

**Adoption à l'unanimité**

Le président propose de reprendre le déroulement de l'ordre du jour.

### **1° Rapport annuel 2010 de la Communauté de Communes La Domitienne**

\* RAPPORTEUR : Michel BOZZARELLI

En application des textes en vigueur, le Président présente et commente le rapport annuel 2010 dont chaque membre du conseil en a reçu un exemplaire. Après explications et compléments d'information,

**Le conseil prend acte à l'unanimité**

### **2° Décision modificative n°1 Budget général**

\* RAPPORTEUR : Serge PESCE

La décision modificative intervient afin d'ajuster les crédits budgétaires de la section d'investissement. Les dépenses d'investissement augmentent de 106 739 € soit à hauteur de 2% pour un budget total à hauteur de 3 871 917 € après décision.

Au chapitre 20 : Immobilisations incorporelles, 1 000 € sont prévus pour l'acquisition de la licence informatique du poste d'assistant(e) Ressources Humaines.

Au chapitre 21 : Immobilisations corporelles, 105 739 € sont prévus.

Tout d'abord, 30 000 € sont prévus pour l'acquisition de foncier sur Colombiers dans le cadre du PRAE.

59 239 € sont ajoutés afin de compléter les crédits préalablement prévus pour le marché d'acquisition des véhicules ;

10 400 € pour des défibrillateurs, 300 € relatifs à des extincteurs ; ce matériel permet d'équiper différents sites de la Domitienne.

5 300 € sont prévus pour le renouvellement ou l'acquisition de postes informatiques (Services Environnement, Moyens Généraux, Ressources Humaines).

Enfin, 500 € sont prévus pour l'acquisition d'une armoire de rangement pour le matériel des ateliers organisés par le RAM.

La section d'investissement s'équilibre par un appel éventuel à l'emprunt (chapitre R16) à hauteur de 106 739 €.

DESIGNATION	DEPENSES		RECETTES	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>INVESTISSEMENT</b>				
<b>chapitre 20 - Immobilisation incorporelles</b> opération 35: parc informatique	- €	1 000,00 €		
<b>chapitre 21 - Immobilisations corporelles</b> opérations non individualisées		99 939,00 €		
opération 35 : parc informatique		5 300,00 €		
opération 51 : Relais Assistants Maternels		500,00 €		
<b>chapitre 16 - Emprunts</b>				106 739,00 €
<b>TOTAL INVESTISSEMENT</b>	<b>- €</b>	<b>106 739,00 €</b>	<b>- €</b>	<b>106 739,00 €</b>

**Adoption à l'unanimité**

### **3° Création d'un CUI/CAE au sein du service administratif**

\* RAPPORTEUR : Christian SEGUY

Depuis de nombreuses années, l'accroissement des missions de La Domitienne a généré un accroissement des effectifs et des tâches du service Ressources Humaines. Parallèlement, notre établissement relève aujourd'hui d'une strate qui nécessite la mise en œuvre d'outils de gestion des Ressources Humaines plus adaptés (CTP, CHSCT, Document unique, COS, plan de formation, règlement intérieur, CET...) à un établissement gérant 74 carrières comprenant pas moins de 4 statuts différents et suivi par un seul agent. Dans la perspective de la réorganisation des services, il vous est proposé de permettre à l'agent de prendre la responsabilité des Ressources Humaines et de recruter un agent en CAE sur une base hebdomadaire de 35h afin de l'assister dans les tâches d'exécution.

**Adoption à l'unanimité**

### **4° Modification du tableau des effectifs**

\* RAPPORTEUR : Christian SEGUY

L'évolution de notre Communauté de Communes nécessite la mise à jour régulière du tableau des emplois afin de doter les services en place de moyens humains adaptés.

*Filière administrative* : l'évolution de carrière des agents nécessitent la création de deux postes d'adjoints administratifs de 1ère classe à temps complet et d'un poste de rédacteur chef à temps complet.

*Filière technique* : à la suite de la refonte de la catégorie B, le grade de technicien supérieur trouve aujourd'hui sa correspondance dans le grade de technicien principal de 2<sup>ème</sup> classe. Ainsi il convient de créer un emploi de technicien principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet et de supprimer le poste de technicien créé précédemment. En outre, l'organisation du service tourisme prévoit l'éventuelle création d'un poste d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet.

**Adoption à l'unanimité**

**11° Avenant à la convention relative au fonctionnement de la station d'épuration entre La Domitienne et la commune de Vendres**

\* RAPPORTEUR : Michel BOZZARELLI

Compte tenu de ce que la future station d'épuration doit traiter non seulement les effluents du parc d'activités Via Europa mais aussi de la Commune de VENDRES, les deux parties se sont rapprochées pour arrêter des dispositions visant à ne pas faire supporter au contribuable vendrois le surcoût relatif à un équipement essentiellement dédié aux activités économiques du parc d'activité de Via Europa.

**Adoption à l'unanimité**

**12° Cotisation à l'association Club Alliance Métaux pour le Développement Industriel du Biterrois (CAMDIB)**

\* RAPPORTEUR : Michel BARBE

L'association CAMDIB a pour mission de « faire vivre et pérenniser une filière métaux sur le biterrois et ce le plus indépendamment possible des grands donneurs d'ordres que sont Cameron, Altrad et IBM ». Il est proposé pour 2012 de reconduire notre cotisation à hauteur de 1 000€.

**Adoption à l'unanimité**

**13° Renouvellement 2012 de la convention bipartite CG34/Domitienne pour l'exercice de la compétence « Emploi Insertion »**

\* RAPPORTEUR : Claude CLARIANA

Conformément aux statuts de la communauté de communes, la compétence « Emploi Insertion » est une des compétences de la communauté. Par voie de convention, la Domitienne a confié sa mise en œuvre à l'Association RLI « Les sablières ». Cette action vise au développement de projet en matière d'insertion par l'activité économique et l'emploi, principalement au profit de bénéficiaires du RSA. Depuis plusieurs années, le conseil général subventionne la communauté de communes à hauteur de 120 000.00€ somme qui permet la rémunération des deux fonctionnaires mis à disposition du RLI ainsi que tous les frais annexes liées à la mise en place des actions. Il est proposé de solliciter le Conseil général pour le renouvellement de la convention pour l'exercice 2012 dans les mêmes termes.

**Adoption à l'unanimité**

**14° Reconduction de l'aide financière à l'association de Prévention routière pour 2012**

\* RAPPORTEUR : Claude CLARIANA

Au regard de l'implication de l'association de prévention routière sur notre territoire et notamment de la mise en œuvre d'actions de sensibilisation aux risques routiers, en direction des enfants comme de nos aînés, les élus de la commission sociale et socioéducative valident de manière unanime l'octroi d'une subvention d'un montant de 150 € telle que demandée par l'association.

**Adoption à l'unanimité**